

Ressources naturelles

Rapport annuel
2014–2015

Ressources naturelles
Rapport annuel 2014-2015

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0636-3 (copie-papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-0641-7 (PDF: version française)

ISSN 1708-3575 (copie-papier bilingue)
ISSN 2368-5255 (PDF: version française)

10442 | 2015.10 | Printed in New Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Denis Landry
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Denis Landry
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Bill Levesque
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	13
Vue d'ensemble de la division et faits saillants	14
Information financière	17
Résumé des activités de recrutement.	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives	19
Résumé des activités liées aux langues officielles	20
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	21
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	21
Annexe A – Travaux sylvicoles	22
Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne	23
Annexe C – Incendie de forêt	24
Annexe D – Poisson et faune	25
Annexe E – Conservation/exécution de la loi	26

Message du ministre

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) joue un rôle déterminant dans l'économie du Nouveau-Brunswick, où il crée et conserve des emplois au moyen de ses initiatives de gestion. Nos programmes contribuent à notre bien-être écologique et offrent aux Néo-Brunswickois et à leur famille d'excellentes expériences de pêche et de chasse récréatives dans la province. Le Ministère a également agi de façon responsable en trouvant des occasions et des gains d'efficacité de contribuer afin de remettre la province sur la bonne voie sur le plan financier.

Engranger des bénéfices économiques plus élevés et plus diversifiés grâce aux terres de la Couronne a été un objectif important cette année. Ainsi, le Ministère a exécuté une demande de propositions pour augmenter le territoire de location pour l'acériculture afin de stimuler la croissance de la production de sirop d'érable dans la province. Nous avons aussi travaillé de concert avec nos collègues au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour transférer les terres de la Couronne propices à la production de bleuets. Ces efforts gravitaient autour du travail continu que nous avons réalisé à propos de la Stratégie de gestion des forêts tout en continuant de soutenir une pierre angulaire de l'économie provinciale, soit le secteur forestier.

Les consultations avec des parties intéressées et les Premières Nations ont été un point de mire important pendant l'année. Nous avons en effet tenu plus de 50 réunions pour discuter de la *Stratégie des forêts de la Couronne* de la province.

Le travail s'est poursuivi relativement à quelques nouveaux services importants, dont la mise en place d'un nouveau système électronique de délivrance des permis pour offrir un accès facilité aux permis de pêche et de chasse aux Néo-Brunswickois, car ces derniers achètent 150 000 permis de chasse et de pêche chaque année.

Le personnel du Ministère a travaillé de concert avec d'autres ministères et organismes pour superviser les efforts du Groupe de travail sur les animaux exotiques et a participé à l'élaboration d'une stratégie de prévention de la rage, surtout dans le comté de Charlotte.

Ce fut une année occupée au ministère des Ressources naturelles. Et je me réjouis à l'avance des succès que nous ne manquerons pas d'obtenir dans la prochaine année.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denis Landry". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

L'honorable Denis Landry
Ministre des Ressources naturelles

Message du sous-ministre

Le ministère des Ressources naturelles continue de mettre l'accent sur la prestation de meilleurs services à ses nombreux clients tout en cherchant à réaliser des économies et en améliorant la qualité de ceux-ci. Par exemple, le Ministère, le ministère de la Sécurité publique et d'autres ministères ont examiné des possibilités de regroupement des agents de l'exécution de la loi sous une seule organisation.

Le Ministère a également été le chef de file de nombreuses initiatives visant à trouver des moyens d'offrir les services plus efficacement grâce aux principes et aux outils Lean Six Sigma. Le dévouement et les efforts de nos employés ont permis de dégager des occasions de rendre nos activités plus efficaces, et ces efforts continuent de porter des fruits.

En 2015-2016, en prévision des défis financiers qui nous attendent, nous continuerons de nous tourner vers les activités liées au rendement dans l'examen de nos programmes, et de chercher des moyens d'optimiser nos ressources naturelles sur le plan du développement et des loisirs, ainsi que leurs contributions multiples aux quatre coins de la province

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bill Levesque".

Bill Levesque
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le ministère des Ressources naturelles a harmonisé ses priorités aux priorités stratégiques en se penchant sur ce qui suit :



Continuer de relever le défi visant à remettre de l'ordre dans nos finances en dépensant 664 100 \$ de moins que ce qui est prévu au budget.



Terminer la quatrième année d'utilisation du système de gestion officielle du GNB et avons une longueur d'avance sur tous les autres ministères quant à la mesure des dollars économisés grâce à l'amélioration continue (2,9 millions de dollars).



Travailler en partenariat avec Service Nouveau-Brunswick pour mettre au point une application qui servira au lancement du système électronique de délivrance des permis en 2015-2016. Proclamer les changements connexes à la *Loi sur le poisson et la faune*, créer un nouveau *Règlement sur la procédure d'inscription* et modifier le *Règlement général sur la pêche à la ligne* pour l'obtention des cartes Plein air et la délivrance de permis de pêche à la ligne.



Publier une demande de propositions (DP) pour 4 000 ha de terres de la Couronne à louer en vue de la production acéricole.



Continuer le travail relatif aux plans d'aménagement forestier et à la mise en œuvre de notre stratégie axée sur les résultats.



Réitérer notre engagement à protéger les forêts contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette grâce à l'initiative de recherche du Partenariat pour une forêt en santé.



Protéger notre forêt et appuyer les efforts déployés au Canada et aux États-Unis sous forme d'extinction d'incendies, de formation et d'activités de mobilisation.



Modifier les règlements de la *Loi sur les zones naturelles protégées* pour ajouter 142 zones naturelles protégées (ZPN) sur les terres de la Couronne et cinq sur des terres qui appartiennent à des organisations de conservation dans un but de conservation de la biodiversité. Ces ajouts portent le total de la superficie de terres et de plans d'eau protégés par la Loi à environ 273 000 ha.



Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Plus d'emplois	Contribution du secteur forestier au PIB
Créer des conditions propices à la croissance	Utiliser intégralement la possibilité de coupe annuelle des terres de la Couronne
	Nombre d'hectares ciblés pour le transfert de terres afin de favoriser la production de bleuet
Responsabilité fiscale	Mesures
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget
Augmenter les recettes	Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget
Meilleur endroit pour élever une famille	Mesures
Maintenir des écosystèmes sains	Hectares protégés en vertu de la <i>Loi sur les zones naturelles protégées (ZNP)</i>
Gouvernement intelligent	Mesures
Éliminer le gaspillage et les chevauchements	Économies réalisées grâce à l'amélioration continue

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

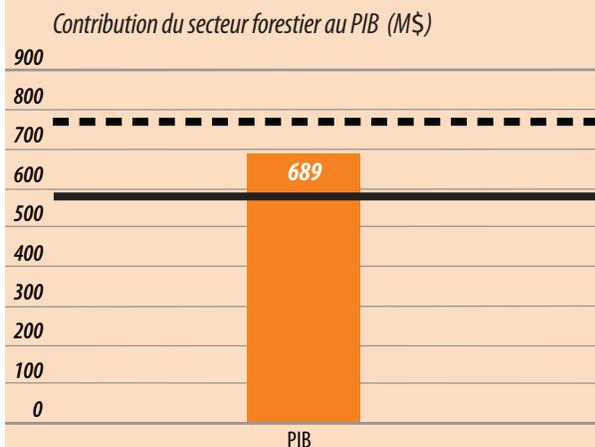
Plus d'emplois.

Mesure

Contribution du secteur forestier au PIB.

Description de la mesure

Le secteur forestier est un facteur contributif majeur (environ cinq pour cent) du PIB du Nouveau-Brunswick, et, par le fait même, de l'emploi dans la province. La consommation de bois sur les terres de la Couronne procure un approvisionnement stratégique au secteur forestier, en plus des approvisionnements et importations de bois du secteur privé. L'incidence du secteur forestier sur le PIB est largement influencée par les prix des produits de base, mais également par le volume total consommé.



Rendement général

Le Ministère a amélioré son rendement en déclarant 689 millions de dollars (entre le niveau de référence et la valeur cible).

- Référence : 578 millions de dollars (2013-2014 réel)
- - - - - Cible : 769 millions de dollars (2014-2015)
- Réal : 689 millions de dollars (2014-2015)

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure se veut une tentative de supprimer toute fluctuation dans le prix des produits de base pour permettre au Ministère de comprendre l'étendue de son influence sur le PIB. Le rôle du Ministère consiste principalement à faciliter la consommation en volume pour ultimement augmenter l'apport du secteur forestier au PIB. Des facteurs multiplicateurs ont été élaborés pour associer la production de bois rond, la production de bois transformé et les ventes de produits des pâtes et papiers connexes au PIB direct et indirect. Si le gouvernement n'a aucun contrôle sur les prix des produits de base, il peut influencer la consommation de bois rond de la Couronne.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'initiative adoptée pour atteindre ce résultat consistait à utiliser des tactiques pour optimiser la consommation de bois de la Couronne dont l'approvisionnement est durable. L'initiative a raté la cible d'environ 10 pour cent, principalement en raison d'une consommation inférieure de bois rond prévue dans quelques usines importantes, en raison de mises à niveau des installations. Lorsque la mise à niveau des usines sera terminée, la consommation de bois rond deviendra un facteur de plus en plus influent relativement au PIB du secteur.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

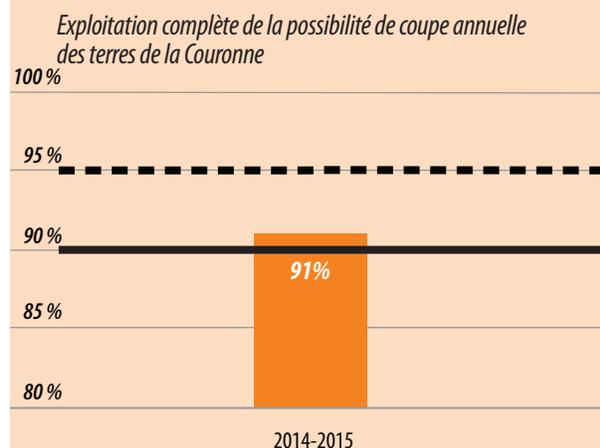
Créer des conditions propices à la croissance.

Mesure

Exploitation complète de la possibilité de coupe annuelle des terres de la Couronne.

Description de la mesure

Mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Ministère, soit une consommation complète du volume annuel, désigné en tant que coupe annuelle permise (CAP).



Rendement général

Le Ministère a amélioré son rendement en faisant passer le volume annuel des récoltes à 91 pour cent (entre le niveau de référence et la cible).

- Référence : 90% (2013-2014 réel)
- - - - - Cible : 95% (2014-2015)
- Réel : 91% (2014-2015)

Raison d'être de cette mesure?

La surveillance du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître l'état du commerce du bois pendant l'année et d'établir une comparaison par rapport aux tendances antérieures. Un important écart par rapport aux tendances peut indiquer le besoin d'intervenir (permis d'exportation approuvés, transferts, affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer dans les installations du Nouveau-Brunswick.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'initiative du Ministère était de mettre au point un processus pour mieux surveiller l'analyse des tendances et améliorer les tactiques de commerce du bois dans la province. Le Ministère aurait atteint sa cible à 85 pour cent s'il n'avait pas pris de mesures au moyen d'affectations temporaires (330 000 m³ ou 5,2 pour cent) et de l'exportation de biomasse et de pâte (50 000 m³ ou 0,8 pour cent) pour déplacer un autre 6 % et dépasser le niveau de référence établi à 90 pour cent.

Plus d'emplois

Objective de la mesure

Créer des conditions propices à la croissance.

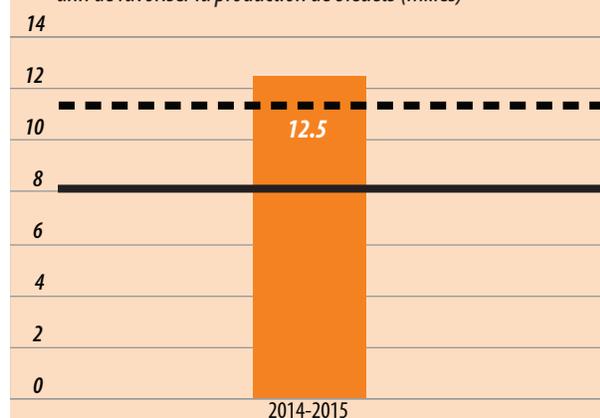
Mesure

Nombre d'hectares ciblés pour le transfert de terres afin de favoriser la production de bleuets.

Description de la mesure

Le Ministère a identifié des hectares sur les terres de la Couronne afin d'appuyer la *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuet sauvage 2013-2018*.

Nombre d'hectares ciblés pour le transfert de terres afin de favoriser la production de bleuets (milles)



Rendement général

Le Ministère a dépassé sa cible ambitieuse en recensant 12 527 ha (de la Couronne) et 12 429 ha (du secteur privé).

- Référence : 8,100 ha – Couronne et 6,070 ha – Privée
- - - - Cible : 11,310 ha – Couronne et 12,429 ha – Privée
- Réel : 12,527 ha – Couronne et 12,429 ha – Privée

Raison d'être de cette mesure?

Le but de cette mesure est de faire en sorte que le Ministère continue de jouer un rôle important à l'appui de la *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuet sauvage 2013-2018*. En concertant ses efforts avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, le Ministère compte repérer et transférer des terres de la Couronne adéquates, après quoi le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches peut travailler avec des partenaires de l'industrie pour développer le secteur du bleuet.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a élaboré des critères avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour identifier les terres de la Couronne propices à la culture du bleuet.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.

Description de la mesure

Le ratio détermine si les dépenses du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio est de 100 pour cent lorsque les dépenses sont supérieures au budget et en deçà de 100 pour cent lorsqu'elles sont inférieures.

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget



Rendement général

Le Ministère a réussi à gérer les dépenses de façon à les garder inférieures au budget.

--- Cible : 100%
Réal : 99.68%

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère se conforme au budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice. Elle montre si le Ministère est capable de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables sont indépendantes de la volonté du gouvernement (inondations, etc.).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a fait l'effort de surveiller les dépenses discrétionnaires, a utilisé des pratiques exemplaires d'approvisionnement en biens et services pour assurer le meilleur rapport qualité-prix et a continué de mettre en place des initiatives d'amélioration des processus pour trouver des efficacités et des économies de coûts. Au nombre des initiatives mises de l'avant figurent la prestation de formation sur la gestion budgétaire à tous les gestionnaires, enrichie par la surveillance et la déclaration des dépenses ministérielles.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

Augmenter les recettes.

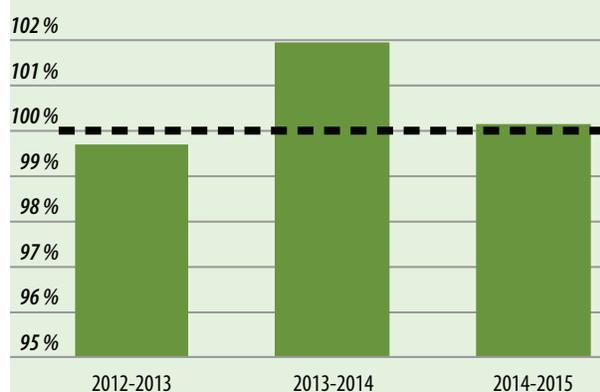
Mesure

Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget.

Description de la mesure

Ce rapport permet d'évaluer si les recettes du Ministère dépassent ce qui était prévu au budget. Il se chiffrera à plus de 100 pour cent lorsque les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et à moins de 100 pour cent dans le cas contraire.

Ratio des recettes réelles par rapport à celles prévues au budget



Rendement général

Les recettes du Ministère ont dépassé la cible, qui était de 100 pour cent.

— — — — — Cible : 100%
Réal : 100.15%

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère se conforme au budget des recettes qu'il a déposé au début de l'exercice.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a fait preuve de diligence dans la surveillance des recettes. Au nombre des initiatives mises de l'avant figurent la normalisation des processus ministériels qui vise à assurer un traitement juste et rapide des recettes au moyen d'un projet d'amélioration des processus.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

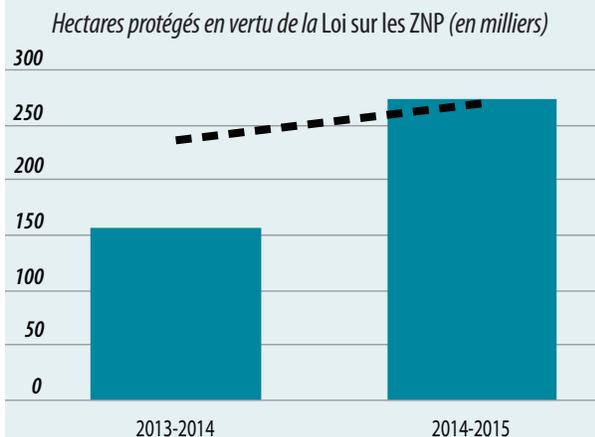
Maintenir des écosystèmes sains.

Mesure

Hectares protégés en vertu de la Loi sur les zones naturelles protégées (ZNP).

Description de la mesure

Doubler la superficie des terres et des plans d'eau protégés de façon permanente par des mesures législatives.



Rendement général

Le nombre d'hectares protégés en vertu de la Loi sur les zones naturelles protégées a dépassé la cible ambitieuse de 272 614 ha.

— — — — — Cible : 267 912 ha
Réal : 271 838 ha – Couronne et
1 050 ha – Privée

Raison d'être de cette mesure?

L'augmentation de la quantité de terres et de plans d'eau protégés par des mesures législatives de façon permanente pour les générations futures est une importante composante de la restructuration des forêts de conservation provinciales. Cette mesure fait en sorte que le Ministère respecte cet engagement.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a terminé les modifications au Règlement relatif à l'établissement de zones naturelles protégées – Loi sur les zones naturelles protégées pour augmenter le nombre de zones naturelles protégées sur les terres de la Couronne.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements

Mesure

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure est axée sur les économies en dollars réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue Lean Six Sigma.

Économies réalisées grâce à l'amélioration continue (millions)



Rendement général

Les économies réalisées grâce aux améliorations continues ont dépassé la cible ambitieuse de 1 218 750 \$.

--- Cible : 975 000 \$
Réal : 2 925 113 \$

Raison d'être de cette mesure?

Le fait que chaque ministère entreprend des projets d'amélioration des processus pour réduire les coûts et augmenter l'efficacité des processus et des services est un volet important du système de gestion officielle. Cette mesure permet de suivre la valeur des économies liées à ces projets d'amélioration. Voici certains projets qui se soldent par des économies directes rattachées à cette cible :

- Optimiser l'exécution du système électronique des permis de pêche à la ligne dans les eaux réservées de la Couronne.
- Réduire les frais d'affranchissement et de messagerie pour le Ministère.
- Diminuer les défauts dans le processus de production d'arbres.
- Réduire les heures supplémentaires relatives à la mise en disponibilité pour les incendies (2014-2015).
- Normaliser le travail à proximité d'un plan d'eau.
- Améliorer le nettoyage des tuyaux d'incendie de forêt, leurs essais et le processus de séchage.
- Améliorer le processus d'examen et d'approbation des mémoires au Conseil exécutif (MCE) du MRN.
- Entreprendre la méthode des 5S pour les fournitures générales de l'administration centrale.
- Réduire les coûts indirects.
- Entreprendre le projet de télécommunications du Ministère.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Dix projets d'amélioration des processus ont été entrepris pour régir les coûts et en éliminer certains. Le Ministère a également réalisé des économies de 136 996 \$ en temps du personnel grâce à des projets d'amélioration des processus et au moyen d'activités de recherche du gaspillage pour des économies totales de 3 062 109 \$.

Survol des opérations du ministère

Le Ministère assume la responsabilité de la protection, du développement, de l'exploitation et de la gestion des activités provinciales touchant les ressources naturelles, afin de veiller à ce que le bois d'œuvre, le poisson, la faune et les terres de la Couronne soient gérés dans l'intérêt supérieur des Néo-Brunswickois tout en favorisant la croissance économique et en misant sur un équilibre entre les valeurs sociales et environnementales.

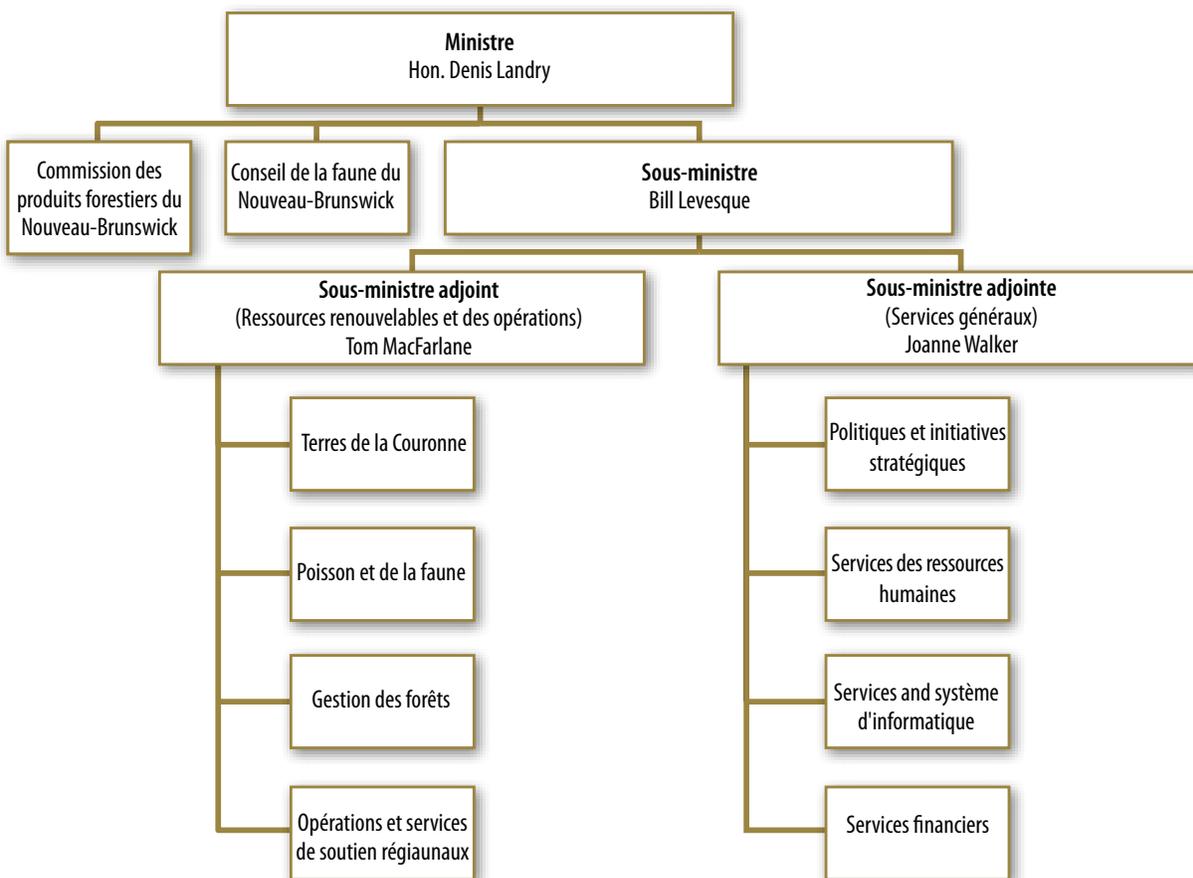
Le ministre est responsable du ministère des Ressources naturelles, du Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick et de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Il est aussi président du conseil d'administration de Forest Protection Limited (lutte contre les feux de forêt et autres services).

Le sous-ministre est président du conseil d'administration de Forest Protection Limited, siège au conseil d'administration de la Société du complexe forestier des Maritimes (infrastructures du bureau central), et dirige le Ministère.

Le Ministère est structuré de la façon suivante :

- Bureau du ministre et du sous-ministre;
- Division des ressources renouvelables et des opérations – comprend la Direction du poisson et de la faune, la Direction de la gestion des forêts, la Direction des terres de la Couronne et la Division des opérations et des services de soutien régionaux;
- Division des services généraux – comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services et systèmes d'information, la Direction des services financiers et la Direction des politiques et initiatives stratégiques.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Division des services généraux

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division des services généraux** assure la gestion et le soutien administratif des programmes et activités du Ministère. La division comprend la Direction des services des ressources humaines, la Direction des services financiers, la Direction des services et systèmes d'information et la Direction des politiques et initiatives stratégiques. Elle offre un soutien continu au ministère de l'Énergie et des Mines sur le plan des finances, des ressources humaines, et des services et systèmes d'information.

La **Direction des services des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et systèmes d'information, et des technologies de l'information du Ministère. La direction est responsable de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des systèmes d'information géographique (SIG), de la création et de l'entretien d'applications logicielles, de la gestion des dossiers du Ministère, et des ventes et services externes. De plus, elle est responsable de l'assurance de l'information et de la gestion du risque garantissant la conformité à la Politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit des conseils en matière de finances, de budget, de communication de l'information financière et de services comptables.

La **Direction des politiques et initiatives stratégiques** est responsable : d'exécuter le système de gestion officielle du GNB au Ministère, dont l'élaboration de stratégies et la gestion d'activités d'amélioration des processus; de soutenir l'élaboration de politiques et de propositions législatives pour l'ensemble du Ministère et de s'assurer que ces dernières tiennent compte de l'obligation de consultation des Premières Nations par la Couronne, de l'établissement de relations avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, de la représentation du Ministère dans les comités interministériels et intergouvernementaux, de la coordination des affaires législatives du ministre et des réponses coordonnées aux demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et protection de la vie privée*.

Faits saillants

Direction des services des ressources humaines

- Nous avons élaboré un programme d'orientation des gestionnaires pour améliorer leur capacité de leadership et veiller à ce que tous les gestionnaires aient les outils et l'information nécessaires.
- Nous avons mis en place le programme d'orientation des employés, qui comprend un important aspect de sécurité, conformément aux nouvelles exigences législatives de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.
- Nous avons mis en place le nouveau Programme de soutien à l'assiduité au travail et réduit le niveau d'absentéisme global au Ministère.
- Nous avons embauché 51 employés permanents et 226 employés non permanents.
- Nous avons mis en place un processus pour améliorer la circulation de l'information essentielle à partir de la haute direction au personnel.

Direction des services et systèmes d'information

- Nous avons mis en place un nouveau processus de gouvernance au moyen d'une initiative d'amélioration des processus.
- Nous avons continué de mettre en place les systèmes de gestion de l'information électronique et continué de former le personnel du Ministère.
- Nous avons créé plusieurs applications à l'appui d'initiatives ministérielles.

Direction des services financiers

- Nous avons normalisé le traitement des recettes.
- Nous avons passé en revue les besoins téléphoniques au Ministère et avons supprimé des lignes le cas échéant pour créer des économies pour le Ministère.
- Nous avons offert des occasions de formation polyvalente pour les employés.
- Nous avons aidé la direction à s'assurer que le Ministère proposait des services et des initiatives en conformité avec les budgets.

Direction des politiques et initiatives stratégiques

- Nous avons répondu à 45 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et à cinq demandes d'avis de motion.
- Nous avons déposé 39 mémoires au Conseil exécutif (MCE) et un avis d'intention.
- Nous avons mis en place 13 projets ceinture noire et ceinture verte.
- Nous avons offert trois séances de formation sur la recherche du gaspillage auprès de 39 employés.
- Nous avons obtenu la participation de collectivités des Premières Nations à des consultations sur les initiatives du Ministère et à des discussions bilatérales.
- Nous avons réussi notre essai pilote du processus de gestion quotidienne du GNB à 19 installations dans différentes aires de travail.

Indicateurs clés de rendement (ICR)

Les indicateurs de rendement clés de la Division des services généraux par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du Ministère.

Division des ressources renouvelables et des opérations

Vue d'ensemble (mission, objectif, personnel)

La **Division des ressources renouvelables et des opérations** est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction de la gestion des forêts et de la Direction des terres de la Couronne, de même que des programmes de la Division des opérations et services de soutien régionaux qui comprennent la protection des ressources et les activités d'application.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés aux espèces de poissons et d'animaux sauvages de la province et de la gestion des zones de conservation et de protection de la province, notamment les zones naturelles protégées (ZNP). Les activités de gestion comprennent le contrôle du statut des populations de poisson et d'animaux sauvages et,

au besoin, l'élaboration de mesures pour préserver ou promouvoir des populations spécifiques ou des habitats. Ces responsabilités comprennent la gestion des contingents de prises pour toutes les espèces de gibier et 19 espèces de poisson. La direction gère aussi tous les permis de pêche et de chasse, de même que les activités de formation des chasseurs.

La **Direction de la gestion des forêts** est responsable de la gestion et de l'administration des ressources de bois d'œuvre de la Couronne. Son rôle principal consiste à administrer et à superviser tous les aspects liés à la gestion de la forêt sur les terres de la Couronne, notamment l'inventaire, la planification, les insectes et les maladies, l'exploitation forestière, la sylviculture et les produits du bois et les redevances. La direction est responsable de la conclusion et de l'administration des ententes avec les titulaires et les sous-titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, comme le prescrit la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. La direction administre aussi les programmes provinciaux de sylviculture sur les terres de la Couronne, les terres boisées privées et pour les producteurs acéricoles.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La division assume les responsabilités légales découlant de tout usage récréatif ou commercial des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'achat, la vente, l'échange ou la location de terre à des fins récréatives, comme les baux de lieux de camp, les baux commerciaux et les servitudes, les baux de sentiers de VTT et de motoneige, ainsi que les programmes d'entretien des sentiers récréatifs.

La **Direction des opérations et des services de soutien régionaux** est responsable de l'exploitation sur le terrain liée aux activités du Ministère, de même que de la protection, de l'application de la loi, des évaluations et de la lutte contre les feux de forêt. Les Services de soutien régionaux ont quatre bureaux régionaux et 18 bureaux de district, de même que des groupes de service de soutien qui fournissent de l'aide en matière d'administration et de logistique pour les opérations et l'équipement de l'ensemble du Ministère.

Faits saillants

Direction du poisson et de la faune

- Nous avons modifié les mesures législatives pour permettre l'achat d'un deuxième permis de chasse à l'ours et avons prolongé la saison de la chasse à l'ours pour favoriser la réduction de la population et réduire les conflits entre les humains et les ours.
- Nous avons modifié les mesures législatives pour porter la saison de la chasse à l'original à cinq jours sans modifier les objectifs de conservation des originaux.

- Nous avons mis en place des permis de chasse spéciaux pour les chevreuils sans bois sur des terres privées dans trois localités de la vallée de Kennebecasis pour réduire les conflits entre les humains et les chevreuils.
- Nous avons modifié la forêt de conservation (zones tampons bordant les cours d'eau et les terres humides, aires d'hivernage du cerf de Virginie, habitats de forêt ancienne et zones naturelles protégées) à l'appui de la *Stratégie de gestion des forêts de la Couronne de 2014*.
- Nous avons travaillé avec des partenaires du gouvernement et hors du gouvernement dans le Groupe de travail national sur la situation générale pour améliorer les processus et la méthode de classement du statut de conservation de la flore et de la faune sauvages au Canada et avons fourni des conseils d'expert dans le cadre de l'évaluation de 24 groupes d'espèces sauvages au Canada et au Nouveau-Brunswick.

Direction de la gestion des forêts

- Nous avons produit 21 millions de semis à la pépinière forestière de Kingsclear.
- Nous avons recueilli des statistiques sur la foresterie tirées de la technologie d'imagerie numérique et de télédétection (LiDAR) pour 718 000 ha dans le sud du Nouveau-Brunswick.
- Nous avons établi 285 tracés d'étalonnage LiDAR.
- Nous avons mesuré de nouveau 232 placettes d'échantillonnage permanentes (PEP) sur des terres de la Couronne, et avons mesuré de nouveau ou établi 76 PEP dans des boisés privés, pour suivre la croissance de la forêt.
- Nous avons franchi la première année de la *Stratégie d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette*, et avons obtenu des taux de survie des tordeuses grandement réduits dans les blocs d'essai.
- Nous avons mené l'analyse en laboratoire des échantillons de branches prélevés par le Ministère, les détenteurs de permis de coupe et Forêts Canada en vue de l'établissement des prévisions de la population de tordeuses des bourgeons de l'épinette.
- Nous avons récolté 5 681 millions de mètres cubes sur des terres de la Couronne, et avons financé la sylviculture sur les terres de la Couronne ainsi que des activités de sylviculture sur des terres privées et de la Couronne (voir les annexes A et B).

Direction des terres de la Couronne

- En tout, 294 demandes pour les terres de la Couronne ont été reçues et traitées.
- Il y a 4 433 ha qui ont été transférés au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches à l'appui du développement de la culture du bleuet.

- Nous avons mis en place un processus pour trouver de nouveaux terrains de camping en hautes terres et dans des secteurs riverains.
- Nous avons produit au total 429 baux (renouvellements et nouveaux) et délivré 65 permis d'occupation sur des terres de la Couronne.

Opérations et services de soutien régionaux

- Nous avons continué d'offrir du soutien à des programmes du Ministère, par exemple en vérifiant des activités de foresterie sur les terres de la Couronne, en menant des activités de gestion du poisson et de la faune, en intervenant en cas d'animaux décédés ou blessés, en intervenant dans le cas de problèmes environnementaux, en tenant des inspections d'occupation de terres de la Couronne, en répondant à des problèmes ou à des plaintes du public, en offrant au public une formation sur la chasse et le piégeage et sur la sécurité dans le maniement des armes à feu.
- Nous avons enquêté sur 2 399 infractions, dont 267 amendes, 323 infractions majeures et 880 infractions mineures, ce qui correspond à une hausse de 31 pour cent des infractions globales comparativement à l'année précédente.
- Nous avons travaillé avec le ministère de la Sécurité publique et d'autres ministères pour examiner des possibilités de regrouper les agents d'exécution de la loi sous une seule organisation.
- Nous avons maîtrisé 180 incendies qui ont consumé 113 ha en 2014, ce qui en fait la saison d'incendies la plus calme de l'histoire récente.
- Nous avons mobilisé 41 membres du personnel saisonnier et à temps plein à l'extérieur de la province pour aider à combattre des incendies. Parmi ces membres du personnel se trouvaient des équipes de lutte contre les incendies, des ressources individuelles, des spécialistes techniques et des équipes de gestion d'incidents.
- Nous avons appuyé les opérations de mesures d'urgence (déraillement de train à Wapske, inondation printanière et tempête tropicale Arthur) en fournissant l'aide d'équipes de gestion d'incidents et de personnel de soutien en cas d'incident.

ICR

Les indicateurs de rendement clés de la Division des ressources renouvelables et des opérations par rapport à l'ensemble du Ministère se trouvent dans le tableau de bord équilibré du Ministère.

Information financière

Dépenses 2014-2015 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Gestion des forêts	72 459 000	181 000	7 640 000	72 543 200	(96 800)
Gestion du poisson et de la faune	11 393 000	135 000	11 528 000	11 394 200	(133 800)
Administration	7 023 000	14 000	7 037 000	7 163 800	126 800
Gestion des terres	4 100 000	20 300	4 120 300	3 691 400	(428 900)
Gestion régionale t	6 121 000	93 800	6 214 800	6 083 400	(131 400)
Total 2014-2015	101 096 000	444 100	101 540 100	100 876 000	(664 100)

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Amélioration des immobilisations et des biens-fonds (Sentier NB Trail)	200 000	-	200 000	187 100	(12 900)
Biens-fonds et immobilisations (bassin hydrographique de Musquash)	765 000	-	765 000	345 200	(419 800)
Fonds en fiducie pour la faune du N.-B.	1 600 000	-	1 600 000	1 496 500	(103 500)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	-	1 400 000	1 475 200	
Prés du Grand Lac	2 000	-	2 000	0	(2 000)
Projets à frais recouvrables	200 000	-	200 000	107 500	(92 500)

Recettes 2014-2015 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Produits de placement	121 000	-	121 000	62 800	(58 200)
Licences et permis	5 052 000	-	5 052 000	5 370 200	318 200
Vente de biens et services	3 855 000	-	3 855 000	3 917 900	62 900
Redevances	77 725 000	-	77 725 000	77 065 200	(659 800)
Amendes et intérêts de pénalité	255 000	-	255 000	213 600	(41 400)
Recettes diverses	288 000	-	288 000	685 300	397 300
Recouvrements au compte de capital – provenance interne	40 000	-	40 000	156 300	116 300
Total 2014-2015	87 336 000	-	87 336 000	87 471 300	135 300

Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Dépenses réelles	Écart
Produits de placement	39 000	-	39 000	16 400	(22 600)
Licences et permis	3 103 000	-	3 103 000	2 986 800	(116 200)
Vente de biens et services	5 000	-	5 000	0	(5 000)
Recettes diverses	0	-	0	6 700	6 700
Subventions conditionnelles	200 000	-	200 000	107 500	(92 500)
Total 2014-2015	3 347 000	-	3 347 000	3 117 400	(229 600)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2014-2015 du ministère des Ressources naturelles.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2014	2013
Permanent	435	452
Temporaire	36	34
Total	471	486

Le ministère a annoncé 21 concours, soit 5 concours publics et 16 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	7
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	12
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	5
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte de favoritisme allégué n'a été présentée à l'administrateur général des Ressources naturelles; une plainte a été soumise au Bureau de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No. du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Summary of changes
45	<i>Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/57/4/Bill-45-f.htm	21 mai 2014	<p>Les modifications à la <i>Loi</i> permettent la mise en place du système électronique de délivrance des permis. La <i>Loi</i> a été promulguée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un nouveau <i>Règlement sur la procédure d'inscription</i> (Règlement 2015-4) qui exige des chasseurs, des pêcheurs à la ligne et des trappeurs qu'ils soient inscrits avant de demander un permis ou de s'inscrire à un tirage dans le système électronique de délivrance des permis et qui précise les permis offerts dans le système électronique de délivrance des permis.• Modifier le <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> (Règlement 82-103) pour établir de nouvelles exigences pour les permis de chasse et de pêche et les étiquettes de possession.• Modifier le <i>Règlement sur la chasse à l'original</i> (Règlement 94-47) afin de modifier le processus d'inscription au tirage de permis de chasse à l'original pour résidents et retirer l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick en tant qu'exigence pour ces inscriptions et l'achat de permis de chasse à l'original pour résidents. <p>La <i>Loi</i> est entrée en vigueur le 30 mars 2015.</p>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le Ministère a continué de travailler sur le <i>Plan d'action des langues officielles</i> existant qui aborde les quatre secteurs d'activités présentés dans le <i>Plan du gouvernement sur les langues officielles</i> . Ce qui suit donne un aperçu de certaines mesures prises dans chacun des axes.
Axe 1	<p>S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:</p> <p>L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2014-2015 était de s'assurer que toutes les communications orales et écrites avec les clients se faisaient dans la langue de leur choix.</p> <p>Des vérifications aléatoires ont été effectuées afin de valider que l'offre active avait bien lieu et que les services étaient offerts dans la langue officielle choisie par le client. Les occasions manquées ont fait l'objet d'interventions au cas par cas. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour deux fois par année pour assurer la capacité du Ministère d'offrir les services dans les deux langues officielles partout dans la province.</p>
Axe 2	<p>Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:</p> <p>L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2014-2015 était de confirmer que les services au personnel et les autres services administratifs destinés aux employés leur ont été offerts et fournis dans la langue officielle de leur choix.</p> <p>Les conseillers en ressources humaines continuent de s'assurer que les services au personnel et les autres services administratifs sont offerts et fournis dans la langue officielle choisie par l'employé et que tous les problèmes sont réglés au besoin et rapidement. Les réunions sont tenues dans les deux langues officielles ou dans la langue choisie par le client (comme des diapositives dans les deux langues officielles). L'utilisation des deux langues officielles est encouragée pour les petites réunions. Lors des grandes réunions, un service d'interprétation simultanée est offert ou, dans certains cas, ces réunions sont tenues séparément en anglais et en français.</p>
Axe 3	L'objectif/le défi que le Ministère voulait adresser en 2014-2015 était de veiller à ce que les employés tiennent compte de la langue de choix du public lors des rencontres et des consultations. La correspondance et l'information sont présentées aux membres du public dans la langue de leur choix.
Axe 4	<p>S'assurer que tous les employés de votre ministère/agence aient une bonne connaissance et compréhension de la <i>Loi sur les langues officielles</i>, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles:</p> <p>L'objectif/le défi auquel le Ministère voulait s'attaquer en 2014-2015 était de s'assurer que le processus d'évaluation du rendement des employés comprenait un examen des obligations du gouvernement en matière de langues officielles.</p> <p>Les employés doivent vérifier et comprendre les politiques sur la Langue de service et la Langue de travail chaque année, comme l'indique l'évaluation de rendement annuelle de l'employé.</p>
Conclusion	<p>Le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des politiques connexes, et déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde.</p> <p>Le respect des profils linguistiques ministériels pour les postes bilingues constitue un défi constant relatif à la mise en œuvre du <i>Plan d'action en matière de langues officielles</i>.</p>

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
S / 0 – Toutes les recommandations ont eu lieu avant l'exercice financier 2010-2011		

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Ressources naturelles a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2014-2015.

Annexe A – Travaux sylvicoles

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique			
Produit	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Semis produits	21 230 000	24 418 000	23 052 000
Semences produites pour le MRN (kg)	44	73	50
Semences entreposées par le MRN (kg)	1 368	1 608	1 767
Semences entreposées pour les clients (kg)	2 385	2 892	3 551

Remarque : La quantité de semences produites et conservées dans le tableau ci-dessus a été faussement représentée en milliers (000) dans les rapports précédents du MRN.

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (ha)			
Année	Activités connexes à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Herbicide	
2014-2015	10 073	15 475	13 991
2013-2014	12 140	14 214	14 219
2012-2013	13 420	14 592	14 700

Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (ha)				
Année	Activités connexes à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Entretien de plantations	
2014-2015	1 678	1 757	1 512	3 008
2013-2014	793	1 120	1 643	4 016
2012-2013	908	1 151	1 353	4 544

Annexe B – Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne – récolte par année (m3)					
Année	Essences d'arbres	Titulaires de permis et de sous-permis de coupe	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2014-2015	Résineux	3 512 860	207 001	4 988	5 681 138
	Feuillus	1 874 654	46 101	35 534	
2013-2014	Résineux	3 086 099	184 016	17 500	5 245 153
	Feuillus	1 890 301	46 537	20 700	
2012-2013	Résineux	3 033 802	167 317	6 324	5 070 106
	Feuillus	1 781 958	47 543	33 162	

Remarque : Comprend toutes les essences d'arbres et tous les produits.

Annexe C – Incendie de forêt

Superficie détruite par le feu (ha)						
Région		1	2	3	4	Total
2014	Feux/ha	30	21	101	28	180
		15	18	59	21	113
2013	Feux/ha	74	54	161	67	356
		206	73	343	264	886
2012	Feux/ha	60	67	167	50	344
		44	45	235	38	362

Incendies de forêt en 2014-15		
Cause	Nombre	ha
Résident	60	60
Incendie criminelle	66	27
Inconnu	22	11
Loisirs	8	1
Foudre	4	1
Exploitation forestière	8	8
Autres secteurs d'activité	3	1
Divers	8	3
Chemin de fer	1	1
Total	180	113

Interventions aériennes en 2014-2015		
Entrepreneur	Aéronef	Heures
Forest Protection Limited	AT802	8.4
Forest Protection Limited	AT802 amphibious	7.0
Forest Protection Limited	Cessna 337	3.6
Forest Protection Limited	Piper Aerostar	7.9
Total		27.8

Détection des incendies en 2014-2015		
Entrepreneur	Aéronef	Heures
Forest Protection Ltd.	Cessna 337	0
Forest Protection Ltd.	Piper Aerostar	30.1
Total		30.1

Annexe D – Poisson et faune

Permis de pêche à la ligne délivrés			
Espèce	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Saumon atlantique	20 108	22 687	23 221
Autres espèces *	46 507	47 597	48 219
Total	66 615	71 401	71 440

* Comprend la vente de permis de pêche sous la glace.

Précisions sur les permis vendus en 2014-15		
Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon	16 486	3 622
Truite et autres espèces	43 215	2 268
Pêche sous la glace	963	59
Eaux réservées de la Couronne *		Résidents uniquement
	Miramichi	1 253
	Restigouche	620
	Patapedia	52

* Ne concerne que les sections ordinaires.

Permis délivrés						
Genre de permis	Chevreuil	Orignal *	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs **
Résident	49 102	4 576	4 068	11 775	9 261	1 662
Chasseur désigné	-	3 382	-	-	-	-
Non-résident	374	100	1 948	365	11	-
Total 2014-2015	49 476	8 058	6 016	12 140	9 272	1 662
Résident	49 239	4 586	3 485	11 939	8 934	1 621
Chasseur désigné	-	3 401	-	-	-	-
Non-résident	374	100	1 818	413	8	-
Total 2013-2014	49 613	8 087	5 303	12 352	8 942	1 621
Résident	47 110	4 528	3 245	11 531	8 259	1 326
Chasseur désigné	-	3 402	-	-	-	-
Non-résident	424	103	1 844	419	13	-
Total 2012-2013	47 534	4 631	5 089	11 950	8 272	1 326

* Les chasseurs d'original peuvent désigner un autre chasseur pour les accompagner. La limite de prise de un orignal par expédition de chasse demeure en vigueur.

** L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Annexe E – Conservation/exécution de la loi

Arrestations pour une activité illégale			
	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Poisson et faune	1 052	976	769
Cours d'eau et habitat du poisson	16	18	13
Coupe de bois illégale	251	295	267
Autre (<i>Loi sur les véhicules hors route Loi sur les incendies de forêt etc.</i>)	1 081	965	945
Total	2 400	2 254	1 992

Arrestations selon la loi mise en cause en 2014-2015					
Loi	Région				Province
	1	2	3	4	
<i>Loi sur les espèces sauvage du Canada (fédéral)</i>	0	0	0	0	0
<i>Assainissement de l'environnement</i>	0	0	0	0	0
<i>Assainissement de l'eau</i>	9	3	2	2	16
<i>Code criminel (fédéral)</i>	1	5	3	2	11
<i>Terres et forêts de la Couronne</i>	113	32	70	36	251
<i>Espèces en péril</i>	0	1	1	0	2
<i>Poisson et faune</i>	147	178	468	259	1 052
<i>Pêches (fédéral)</i>	37	45	38	31	151
<i>Incendies de forêt</i>	11	31	103	1	146
<i>Convention concernant les oiseaux migrateurs (fédéral)</i>	0	10	9	2	21
<i>Véhicules à moteur</i>	1	1	1	1	4
<i>Véhicules hors route</i>	63	63	209	100	435
<i>Parcs</i>	8	2	7	1	18
<i>Exploitation des carrières</i>	3	0	0	0	3
<i>Transport des produits forestiers de base</i>	33	17	102	37	189
<i>Actes d'intrusion</i>	17	29	16	0	62
<i>Zones naturelles protégées</i>	4	7	28	0	39
Total	447	424	1 057	472	2 400